

Délibération n° 21	Conseil Municipal du 19 Janvier 2017
SPORTS/TARIFS	Domaine de compétence : 7 - Finances locales
Objet : Proposition d'un tarif annuel pour les activités de randonnée	
Rapporteur : Mme Dominique DELSAUX	
Synthèse de la délibération :	Création d'une activité de randonnée hebdomadaire et proposition d'un tarif annuel.

Vu l'article 21.21-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu L'avis favorable de la commission sports du 5 janvier 2017

Considérant que conformément à la politique sportive de la ville d'Etaples, la création d'une activité de marche et randonnée pour favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre d'étaplois de tous âges et de toutes les catégories de la population serait un plus pour les étaplois.

Considérant que la marche permet de lutter contre l'obésité, le diabète, les fractures, l'isolement, l'anxiété et la dépression...

Considérant qu'il y a lieu de créer un tarif pour participer à l'activité de randonnée et de fixer ce tarif à vingt euros pour l'année.

Il est proposé au conseil municipal:

- de valider la proposition de cette nouvelle activité encadrée par les Educateurs Sportifs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives
- de fixer le tarif annuel de l'activité à vingt euros par personne

La délibération est adoptée par **32 voix pour**.